

Procès-verbal Conseil d'école n°1

Lundi 8 novembre 2021

Présents : Mme BICHE-DECHAMP, Mme LARTILLERIE (enseignantes) ; Mme MACIA, Mme SENENT (ATSEM) ; Mme BENDIDI, Mme DAMON (parents délégués) ; Mme BERARD (DDEN) ; Mme MANTIONE (élue Rillieux La Pape)

Excusés : Mme Roche-Thévenet (IEN)

Absents : Mme VIAL (enseignante)

1. Règlement intérieur et contrôle de l'absentéisme

Le règlement intérieur est présenté aux membres du conseil d'école.

Il est adopté après vote à l'unanimité.

Contrôle de l'absentéisme : les enseignantes tiennent un registre d'appel dans lequel les absences sont notées chaque jour. Les absences doivent être justifiées et à partir de 4 demi-journées d'absences par mois non justifiées ou dont le motif n'est pas recevable, Madame BICHE-DECHAMP signale ces absences à l'Inspection. Tout départ anticipé en vacances ou retour tardif ne sera pas accepté.

2. Rythmes scolaires

La loi prévoit une organisation du temps scolaire sur 9 demi-journées. La commune de Rillieux La Pape bénéficie d'une convention pour 8 demi-journées valable 3 ans. Il nous faut donc procéder à nouveau à un vote pour renouveler cette convention.

La conservation du rythme de 8 demi-journées est votée à l'unanimité.

3. Effectifs et nouvelle équipe pédagogique

Les effectifs ont augmenté cette année : total de 58 élèves.

- Classe de PS/MS : 29 élèves
- Classe de MS/GS : 29 élèves

Le fonctionnement en classe de cycle n'a pas été reconduit. L'équipe pédagogique a été entièrement renouvelée à l'exception de Mme SENENT. Il a fallu stabiliser et rassurer chaque personnel afin de permettre un accueil serein des élèves malgré des classes très chargées.

4. Rôle des différentes instances

- Direction : responsabilités pédagogiques, responsabilités relatives au fonctionnement de l'école, veille à la qualité des relations de l'école avec les parents d'élèves et l'ensemble des partenaires de l'action éducatrice, contribue à la protection de l'enfance.
- Représentants parents d'élèves : membres à part entière des instances participatives (voix délibérative) -> vote le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école, donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (restauration scolaire, hygiène, sécurité, etc), donne son accord pour

l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles, peu proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire. Fait le lien avec les autres familles.

- Léo Lagrange : prestataire de la mairie qui s'occupe du périscolaire le soir. Ses attributions sont contractualisées avec la mairie. L'inscription des enfants est obligatoire pour ceux qui souhaitent en bénéficier.
- Equipe restauration scolaire : les 2 ATSEMS de l'école aidée par 2 intervenants de la mairie.

Les parents délégués demandent un moyen de communication avec l'école. La directrice indique la mise à disposition d'une boîte aux lettres.

5. Conditions sanitaires

Niveau 2 du protocole sanitaire : accueil en présentiel de tous les élèves. Les activités physiques et sportives : en extérieur ou intérieur, pas de sport de contact. A ce jour, augmentation du taux d'incidence, pouvons-nous nous attendre à passer en niveau 3 ?

Le Rhône teste le contact tracing : la fermeture de classe n'est plus automatique lorsqu'un élève est positif. Des test réactifs (salivaires) sont réalisés pour briser rapidement les chaînes de contamination. Concrètement, l'élève positif est isolé à son domicile pour une durée de 10j avec école à la maison. Sa classe reste ouverte : les élèves dont les parents ont consenti au dépistage restent en classe. Les élèves sont testés le jour même ou le jour d'école suivant (tests salivaires gratuits). Les élèves non testés sont isolés 7j. Le laboratoire communique les résultats des tests au plus tard 2j après le signalement du cas confirmé. Les élèves testés négatifs restent en classe. Les élèves positifs sont isolés pour 10j. Un deuxième test est organisé 7j plus tard.

Attention : si les délais maximums prévus pour l'organisation du dépistage ou la communication des résultats sont dépassés, la classe sera fermée.

- Lavage des mains (sans distanciation physique)
 - A l'arrivée dans l'école
 - Avant et après chaque repas
 - Avant et après les récréations
 - Après être allé aux toilettes
 - Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile
- Aération des classes : au moins 15 min avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant le déjeuner, pendant le nettoyage des locaux + aération 5 min toutes les heures. (cf -> problème de la classe de Mme Vial avec les volets toujours hors d'usage – Mme Mantione effectue une relance pour réparation).
- Port du masque : obligatoire dans les espaces clos pour les adultes. Non obligatoire en récréation.
- Limitation du brassage des élèves : entre groupe différents (classe) est requis. D'autant plus en maternelle. Lorsque le non brassage par classe n'est pas applicable (cantine), limitation du brassage par niveau, cycle.
- Pas de distanciation physique en maternelle.
- Nettoyage et désinfection des locaux et matériels : plusieurs fois par jour.
- Parents : surveillance des symptômes avant de partir à l'école (température inférieure à 38°C) + déclarer un cas confirmé au sein du foyer

6. Election des représentants des parents d'élèves

Elle a eu lieu le vendredi 8 octobre 2021.

Ont été élues avec 58.18% des voix exprimées :

- Mme BENDIDI (maman d'Imrane en PS)
- Mme BOUMEDIENNE BAJJOU (maman d'Issam en GS et Leyla en PS)
- Mme DAMON (maman de Marius en MS)
- Mme TEXEIRA (maman de Lucas en GS)

Mme BICHE-DECHAMP remercie l'engagement de ces 4 parents qui sont les interlocuteurs des familles. En tout, 8 parents sont mobilisés et joignables sur parentscouleurscastellane2021@gmail.com.

7. Projets

- a. Classe de PS/MS : Poterie pour les MS, Potager, Saisons, Sortie fin d'année
- b. Classe de MS/GS : Poterie pour les GS, piscine (accompagnateurs ++)
- c. Ecole : festival du livre la semaine du 15 au 19 novembre, marché de Noël, cirque de Noël, cinéma, médiathèque (si possibilité d'avoir un bus car les TCL irréalisable en demi-journée avec des maternelles), FraisoChamp au printemps.
- d. Projet d'école en cours de rédaction.

Mme BICHE-DECHAMP souligne la difficulté d'organiser des sorties en maternelle au vu de l'implantation géographique de l'école par rapport au réseau TCL. Les bus constituent quant à eux un budget très élevé. Il n'est pas possible de mutualiser les transports avec d'autres écoles pour minimiser le coût en raison du protocole sanitaire en vigueur.

Sortie piscine : Mme BICHE-DECHAMP souligne la nécessité de parents accompagnateurs habilités pour accompagner la classe de MS / GS. Une communication et une réunion d'information seront effectuées en temps voulu.

8. Questions parents d'élèves

- a. Sécurité routière :
 - i. Mme MANTIONE indique que toute demande relative à la circulation dépend de la métropole et non de la mairie. Il est donc très difficile d'effectuer un changement de configuration (dos d'âne, place de parking, ...).
 - ii. Un agent pour aider à traverser est en cours de recrutement mais il est difficile de trouver des candidats.
 - iii. Mme MANTIONE propose aux parents délégués de réaliser une communication aux parents d'élèves pour :
 1. Rappeler de faire preuve de civisme en tant que conducteurs (vitesse de circulation, stationnement, etc.)
 2. Demander si des parents seraient intéressés par la mise en place d'un pédibus
 - iv. Mme MANTIONE va demander un élagage des arbres alentours pour améliorer la visibilité des panneaux indiquant la présence d'une école.
 - v. Les parents délégués demandent s'il est possible de mettre un vrai trottoir au lieu d'une simple ligne de démarcation pour séparer les piétons des voitures. Mme MANTIONE se renseigne pour déterminer si ces travaux relèvent de la métropole ou de la ville.
- b. Restauration scolaire :

- i. Est gérée par SOGERES (réponse à appel d'offres). Des actions sont en cours pour passer d'un label 1 vers un label 3 sur les actions environnementales. Cela prend du temps.
 - ii. Gestion de la pause méridienne : un seul service. Les élèves ont leur place attribuée à table. Chaque école a son box et n'est pas mélangée avec une autre. Les élèves profitent de l'extérieur des Lônes dès qu'il fait beau à la descente du bus et avant d'y remonter. Les enfants sont très nombreux à la cantine (> 45).
 - c. Surcharge de classe
 - i. Seuil ouverture : à 62 élèves, cela passe en commission (toutes les demandes sont étudiées), pour vérifier qu'il s'agit bien de 62 élèves (mieux si c'est plus). La connaissance de départs à venir vont fragiliser le dossier. Un rééquilibrage est effectué sur les nouvelles inscriptions avec les autres écoles. Cette question ne concerne pas la politique éducative de la ville mais relève de l'Inspection Académique (Education Nationale). Remontée d'effectif dès le 19 novembre puis régulière jusqu'à juin et transmise aux services de la Direction des Services De l'Education Nationale. L'Inspectrice de l'Education Nationale est présente lors des attributions de création ou retrait de classe.
 - ii. Couchette : Aucune obligation de proposer une couchette à partir de la moyenne section. Les 2 classes proposent un temps calme pour les MS et MS / GS où les MS s'allongent sur tapis. S'ils s'endorment c'est ok, leur rythme est respecté (néanmoins, les enseignantes soulignent que quasiment plus aucun MS ne s'endort).
 - d. Aménagement cour :
 - i. Des travaux ne sont pas actuellement prévus à court terme. La mairie a la volonté de mener ce projet, qui sera sûrement entrepris dans plusieurs années.
 - ii. La directrice demande comment évacuer les engins roulants (vélos, tricycle, trottinette) défectueux. Mme MANTIONE indique à Mme BICHE-DECHAMP d'effectuer une demande de réparation et/ou un enlèvement de ces engins auprès des services exploitation de la mairie.
 - iii. Le terrain de basket est utilisable et partagé avec l'école élémentaire. Il a déjà été utilisé pour de l'athlétisme.
 - e. Sorties scolaires : cf. plus haut pour les difficultés rencontrées. Une participation complémentaire aux parents pourra être demandée pour compléter le budget.
 - f. Vie à l'école et politique éducative de la ville
 - i. Anglais : éveiller à la diversité linguistique en lien avec la phonologie. Dans les programmes il y a effectivement une rubrique à l'éveil aux langues, ce n'est pas une langue en particulier, mais c'est montrer l'existence de différentes langues. D'ailleurs certainement que des élèves ne parlent pas le français à la maison. On peut inviter les parents à présenter leur langue. Ce n'est pas de l'anglais pur. Etre sensibiliser à l'existence d'autres langues. Initiation en maternelle qui se poursuivra dans la scolarité. Echange au niveau des langues. (Semaines de la maternelle)
 - ii. Léo Lagrange (cf. plus haut)
 - g. Autres remarques :

- i. Les parents sont très demandeurs d'une visibilité sur la journée de leurs enfants. Les enseignantes indiquent qu'elles échangent volontiers au portail lors des entrées / sorties et qu'elles sont disponibles sur RDV sur demande. Les parents seront informés et se verront proposer un RDV en cas de difficultés de l'enfant. Les 2 classes organiseront des entretiens individuels de mi-année en janvier pour chaque élève. L'équipe informe qu'un certain nombre de parents ne prend pas le temps de regarder les moyens de communication mis à disposition (application sur mobile pour les PS / MS, cahier de liaison pour les MS / GS, travaux réalisés sur la période, etc.)
- ii. Lien entre les 2 enseignantes de MS / GS : L'organisation des journées a été définie ensemble. Un cahier de liaison est en place pour communiquer, en complément des emails et téléphone. La directrice et l'ATSEM facilitent également le passage d'informations.

La séance est levée à 19h50.